

Commune de SAINT-GILLES
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2010-279 8879 (corr. M. A. Lopez Vazquez)
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.356/s.585
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Waterloo, 57.

Changement d'affectation d'un rez commercial en horeca et création de logements (régularisation partielle).

Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 09/03/16, sous référence, reçue le 11/03, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 30/03/16.

La demande concerne un immeuble d'angle à appartements et rez-de-chaussée commercial situé dans les zones de protection de l'église Saint-Gilles et de l'ensemble sis parvis Saint-Gilles 11-15 ; l'immeuble figure à l'inventaire du patrimoine architectural de la Commune (arch. H. De Kock, 1899).

La demande vise à régulariser le changement d'affectation du rez-de-chaussée commercial en horeca ainsi que l'installation de cinq enseignes publicitaires (3 parallèles et 2 perpendiculaires aux façades). La demande porte également sur la création d'un logement en duplex aux deuxième et troisième étages.

La CRMS n'émet pas remarque sur la demande car celle-ci n'a pas d'impact sur les biens protégés ni sur le bien en question. Elle demande toutefois que le RRU soit strictement respecté.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ;
- B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.